

27 DEC. 2019

E-mail : eaupotable.regiontournan1@orange.fr

☎ 01.64.07.31.04

Fax 01.64.07.86.33

N°
**COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL du 19 décembre 2019
POUR AFFICHAGE**

Étaient présents : Monsieur Patrick BONNIN, 1^{er} Vice-Président, Délégué titulaire de Presles-en-Brie, Président de séance ; Monsieur Jean-Claude OMNES, délégué suppléant CC Brie des Rivières & Châteaux (Courquetaine) ; Madame Marie-Paule DEVAUCHELLE, déléguée suppléante de Gretz-Armainvilliers ; Madame Dominique PORTE, déléguée suppléante de Gretz-Armainvilliers ; Monsieur Gérard BAILLY, 2^{ème} Vice-Président, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; Madame Florence BONNY, déléguée titulaire de Presles-en-Brie ; Monsieur Pascal FOLLIOU, délégué titulaire de Tournan-en-Brie ; Monsieur Yves DUBENT, délégué titulaire de Châtres ; Monsieur Eric TOURNEBOEUF, délégué suppléant de Châtres ; Monsieur Jean-Louis SEMPEY, délégué suppléant de Fontenay-Trésigny ; Monsieur Maurice BLANCHARD, délégué titulaire de Rozay-en-Brie ; Monsieur Dominique POSSOT, délégué titulaire de Bernay-Vilbert ; Monsieur Pascal SEINGIER, délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; Monsieur Marc CUYPERS, 4^{ème} Vice-Président, délégué titulaire du SIAEP de La Houssaye-en-Brie ; Monsieur Jean-Claude MERAKCHI, délégué titulaire de la Chapelle-Iger ; Monsieur René MARAND, délégué titulaire d'Aupebierre-Ozouer-le-Repos ; Madame Corinne PERROTEAU, déléguée titulaire de Mortcerf ; Monsieur Elie STEVANCE, délégué suppléant de Courtomer

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient invités : Madame Florence JOSSE-VETAULT, Trésor Public, absente ; Monsieur Julien LAEMMEL, Sté SUEZ EAU FRANCE, présent ; Monsieur Armand LANG, Président de la Sté LEXFIS ; Monsieur Hervé PERES, DDT 77

Absents excusés :

Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA, Président, empêché ; Madame Marie-Josée BRAMS, déléguée suppléante CC Brie des Rivières et Châteaux (Courquetaine) ; Monsieur Joël CHAUVIN, délégué titulaire Hautefeuille.

Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA, Président, empêché est, conformément à l'article L.2122-17 et à l'article L.5122-2 du CGCT, remplacé par Monsieur Patrick BONNIN, 1^{er} Vice-Président et délégué titulaire de Presles en Brie.

Le quorum étant atteint, Monsieur Patrick BONNIN, Président ouvre la séance à 18h08.

Point 1 – COMPTE RENDU DU 28/06/2019

Le compte rendu du Comité Syndical du 28 juin 2019, ne faisant l'objet d'aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – CONVENTION DE SECOURS SMAEP/SMAEPBB/SUEZ EAU FRANCE

Les Membres du Comité Syndical, réunis en séance, autorisent, à l'unanimité, le Président du SMAEP de la Région de Tournan à signer la convention de fourniture d'eau de secours entre Suez Eau France et le SMAEPBB (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Brie Boisée). La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2019 pour une durée de 10 ans et pourra être éventuellement reconduite par période d'un an par tacite reconduction.

Point n°3 – CONVENTION D'AIDE SOLIDAIRE AUX USAGERS DU SERVICE PUBLIC SMAEP/CCAS/SUEZ EAU FRANCE

Les Membres du Comité Syndical, réunis en séance, autorisent, à l'unanimité, le Président du SMAEP de la Région de Tournan à signer la convention d'aide solidaire aux usagers entre Suez Eau France et les Communes de Courquetaine, Gretz-Armainvilliers, Liverdy-en-Brie, Presles-en-Brie et Tournan-en-Brie.

La présente convention est conclue jusqu'au 31 mars 2031.

Point n°4 – CONVENTION RENOUELEMENT BRANCHEMENTS PLOMB ET RACHAT DU PARC DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CONCESSION EAU POTABLE

Les Membres du Comité Syndical, réunis en séance, autorisent, à l'unanimité, le Président du SMAEP de la Région de Tournan à signer la convention de rachat avec la Société Suez Eau France définissant les modalités administratives et financières du remboursement du renouvellement des branchements plomb et du rachat du parc compteurs.

Point 5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX STATIONS DE POMPAGE

Les Membres du Comité Syndical, réunis en séance, autorisent, à l'unanimité, le Président du SMAEP de la Région de Tournan à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Mame les subventions en vue de la réalisation des travaux de fiabilisation des stations de pompage du Syndicat.

Point 6 – INDEMNITES DE CONSEIL COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Les membres du Comité Syndical, réunis en séance, autorisent, à l'unanimité, le Président du SMAEP à verser pour l'année 2019, au prorata temporis, l'indemnité de conseil aux différents receveurs municipaux en place et d'allouer à Madame Florence JOSSE VETAULT pendant la durée de sa mission et tant que les textes en vigueur le permettront l'indemnité de conseil à taux plein.

Point 7 – SYNTHESE DES ATELIERS EN VUE DE L'EXTENSION DE PERIMETRE DU SMAIEP

À la suite de l'Etude stratégique pour l'extension du Syndicat qui a été confiée au groupement LEXFIS – Intégrale Environnement, M. LANG de la société LEXFIS a présenté une synthèse des 4 ateliers qui se sont déroulés du 16 mai au 20 juin 2019 dans l'ordre suivant :

- 16 mai : le périmètre à envisager
- 23 mai : le niveau de qualité de service attendu
- 6 juin : la gouvernance souhaitée
- 20 juin : l'évolution de la tarification.

La synthèse présentée par M. LANG aborde les thèmes suivants :

- Le déroulement de l'étude
- Le périmètre étudié
- L'état des lieux technique
- Les services
- Les scénarios d'extension
- La gouvernance
- La tarification
- L'étude commandée par la CC du Val Briard.

Les ateliers ont privilégié un scénario d'extension recouvrant un périmètre de 37 communes. Sur ce périmètre, le constat a été fait d'un niveau d'entretien plutôt satisfaisant avec toutefois deux points faibles :

- le niveau des rendements n'est pas satisfaisant partout
- surtout, le niveau de renouvellement des canalisations n'est pas satisfaisant. Ce problème est national. Il nécessitera de faire face à des investissements importants dans les années qui viennent. Pour cette raison notamment, il conviendra de prévoir des diagnostics et des schémas directeurs d'investissement.

Sur ce périmètre, les collectivités sont en contrats de concession de service, à l'exception du syndicat de la Houssaye et de la commune de Châtres.

La gouvernance actuelle du SMAIEP a fait l'objet de propositions d'évolution afin d'équilibrer la représentation des membres, communes et EPCI à fiscalité propre, en prenant soin d'aboutir à une représentation équilibrée entre EPCI, petites, moyennes et grandes communes.

Le périmètre envisagé des 37 communes concerne de nombreuses communes de la communauté de communes du Val Briard. Or, l'étude commandée par cette dernière propose que le syndicat de la Houssaye étende progressivement son périmètre sur le territoire de la communauté de communes du Val Briard de 2021 à 2026.

M. Cuypers souligne le fait qu'il s'agit là de propositions et que la discussion est ouverte, sous réserve toutefois que la gouvernance du SMAIEP soit appelée à évoluer.

M. Pères de la DDT indique que la loi NOTRE n'a pas pour finalité de faire disparaître les syndicats, bien au contraire, mais qu'il s'agit d'aller vers des regroupements et des fusions entre syndicats afin d'atteindre un nombre raisonnable sur un territoire. Il indique également que l'objectif à atteindre, que ce soit dans le domaine de l'eau de l'assainissement, c'est qu'un syndicat exerce la totalité de la compétence : pour l'eau, cela implique la production, le stockage, le transport et la distribution.

Point 8 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question reçue.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président clôture la séance à 19h16.